



AVIS PUBLIC DU SCRUTIN À LA POPULATION DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Par cet avis public, Madame Myrian Nadon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale.

- Un scrutin aura lieu.
- Voici les personnes candidates aux postes faisant l'objet de l'élection.

Poste de mairesse ou de maire

- Patrick Beaudry
- Morris O' Connor
- Carole Robert

Poste de conseiller – 1

- Fay McLaughlin
- Jontae Schwartz

Poste de conseiller – 5

- Lee Angus
- Jean-François Patry

Poste de conseiller – 6

- Mariau Courchesne
- Ghyslain Robert

Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures et aux lieux ci-dessous.

Jour du scrutin : Dimanche le 2 novembre 2025 de 10 h à 20 h

Lieu : Salle Héritage au 4C, chemin d'Amour à Low

Jour de vote par anticipation : Dimanche le 26 octobre 2025 de 12 h à 20 h

Lieu : Salle Héritage au 4C, chemin d'Amour à Low

Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous êtes inscrit au vote par correspondance:

- La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 31 octobre à 16 h 30;
- Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Le recensement des votes aura lieu le 2 novembre 2025 à 21 h 00 à l'adresse suivante :
4C, chemin d'Amour. Vous pouvez y assister.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Bureau de la présidente d'élection

Attn : Madame Myrian Nadon

4A, chemin d'Amour

Low, (Québec) J0X 2C0

Téléphone : 819 422-3528 Courriel : direction@lowquebec.ca

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 171.
Règlement sur le vote par correspondance, art. 6*

FAIT à Low, ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre 2025.

Myrian Nadon
Présidente d'élection